

Image not found or type unknown



Litige avc le service des eaux et assainissement

Par **bobdu18**, le **03/03/2009** à **18:02**

je viens de faire construire, lorsque j'ai installé mon compteur d'eau pour l'ouverture de chantier, celui ci n'était pas neuf, il indiqué 133 m³, je l'ai spécifié à la mairie qui normalement devait avoir pris note.
A ce jour j'ai reçu deux lettres de rappel qui stipule un montant de plus de 400 euros pour une consommation de 169 m³, car la mairie de retrouve pas de traces de mes dires.
J'ai due faire une lettre au maire en précisant ma réelle consommation d'eau, en réponse il n'accepte pas de faire partir le compteur à 133m³ mais à 0m³. Le service des eaux n'a pas relevé le compteur à l'ouverture de chantier.
Que puis je faire pour rétablir la situation ?